

169. Arrêté du 25 juillet 1871 autorisant une émission de traites de la somme de 33,540 fr. 83 c. en remboursement des avances faites au service <i>l'arine</i> pendant le mois de juin 1871.....	132
170. Arrête du 31 juillet 1871 ouvrant d'office à l'Ordonnateur des crédits pour l'acquittement des dépenses du service colonial pendant le 2 ^e semestre 1871.....	133
171 à 188. Nominations, mutations, etc.	135

N^o 158. — *CIRCULAIRE* du 16 janvier 1871 (Directions : Services administratifs, Artillerie ; Bureaux : Solde, Habillement et Revues ; 1^{er} Bureau — administratif) portant adoption d'effets d'équipement en cuir noir pour l'artillerie de la marine.

Bordeaux, le 16 janvier 1871.

MESSIEURS,— Sous la date du 28 septembre dernier, M. le Ministre de la guerre a décidé que les effets de grand équipement (*ceinturons, porte-gibernes, cordons de sabre, etc.*) de la cavalerie, de l'artillerie et du train des équipages militaires, qui avaient été blanchis jusqu'alors, seraient immédiatement noircis avec de la boue d'encre.

J'ai l'honneur de vous notifier cette décision, qui devra être appliquée aux troupes (*régiment et compagnies d'ouvriers*) de l'artillerie de la marine et des colonies.

Recevez, etc.

Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,

Signé : FOURICHON.

N^o 159. — *DÉCISION* du 4 juillet 1871 nommant M. Drollet membre du comité de la caisse agricole.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu la démission de membre du comité de la Caisse agricole qui nous a été offerte par M. Adams, démission acceptée par nous ce jour ;

Vu l'article 8, § 3, de l'arrêté du 30 juillet 1863 ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

AVONS DÉCIDÉ ET DÉCIDONS :

ART. 1^{er}. M. Drollet, négociant de 1^{re} classe, et propriétaire, est nommé membre du comité de la Caisse agricole, en remplacement de M. Adams, démissionnaire.

ART. 2. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée par-